

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 50/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Approbation attribution marché  
SIV13VRD01 - Accord cadre - Mission de  
maîtrise d'œuvre de travaux VRD

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le Code des marchés Publics ,

La Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 22 Avril 2013 pour l'attribution du marché accord cadre lancé pour les missions de maîtrise d'œuvre pour travaux de voirie et réseaux divers, a porté son choix sur les bureaux d'études suivants :

- BERG, 27 rue Bourrasol 31300 TOULOUSE
- OPALE/PURE ENVIRONNEMENT , 1 Place du presbytère 11300 LIMOUX
- BUROTEC , 50 Avenue Georges Pompidou 31270 CUGNAUX
- BETEM, Zac de Montblanc 6 Impasse Alphonse Bremond 31201 TOULOUSE cedex 2

Conditions du marché : 4 ans sans montant minimum ni maximum de commande

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer aux quatre bureaux susnommés le marché d'accord cadre pour les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et réseaux divers
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.04.2013  
De la Publication le : 24.04.2013

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 51/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Approbation attribution marché  
SE07VRD02 - Travaux de voirie et  
réseaux divers /Urbanisation route de  
Fonsorbes RD68B à Seysses  
Part communale

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le Code des marchés Publics ,

La Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 22 Avril 2013 pour l'attribution du marché de travaux lancé pour l'urbanisation de la Route de Fonsorbes RD68B sur la commune de SEYSSES, a porté son choix sur l'entreprise suivante :

- **COLAS**

572 Chemin des Agriès 31860 LABARTHE SUR LEZE

**Solution retenue :** Solution de base (trottoir bicouche de couleur, entrées riverains en enrobé

**Montant de l'offre retenue :** Montant HT 343 379.94 €

TVA 19.6% soit TTC 410 682.41 €

**Délai de réalisation :** 13 semaines

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer à l'entreprise COLAS le marché de travaux d'urbanisation de la Route de Fonsorbes RD68B à SEYSSES pour la part communale
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 24.04.2013

De la Publication le : 24.04.2013

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 52/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Approbation attribution marché Accord  
Cadre pour Fournitures de bureaux,  
autres consommables de bureau et  
consommables informatiques

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le Code des marchés Publics ,

La Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 22 Avril 2013 pour l'attribution du marché Accord Cadre pour fournitures de bureaux, autres consommables de bureau et consommables informatiques, a porté son choix sur trois sociétés :

**LOT 1 Fournitures de bureaux : BURO+MTM - LYRECO -OFFICE DEPOT**

**LOT 2 Autres consommables de bureaux : LYRECO - BURO+MTM - OFFICE DEPOT**

**LOT 3 Consommables informatiques : MAKESOFT - CALESTOR PERIWAY - OFFICE DEPOT**

Conditions du marché accord cadre : 3 ans sans minimum ni maximum de commande

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer aux trois sociétés susnommées le marché d'accord cadre
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.04.2013  
De la Publication le : 24.04.2013

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 53/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Avenant N° 1 à la Convention de prestations  
intégrées entre le SMEA 31 et le SIVOM  
SAUDRUNE dans le domaine de  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par convention passée avec le SMEA et le SIVOM, il est déterminé les modalités techniques et financières de réalisation des prestations intégrées liées à l'activité ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

La date d'effet du présent avenant est fixée au 23.12.2011.

Le coût annuel estimé des prestations objet de la convention s'élève à 149 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'accepter la proposition du Président et de l'autoriser à signer cet avenant.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer l'avenant N° 1 à la convention de prestations intégrées entre le SMEA 31 et le SIVOM dans la domaine de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour un montant de 149 000 €
- de prévoir les crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.04.2013  
De la Publication le : 24.04.2013

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 54/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Avenant N° 1 à la Convention de prestations  
intégrées entre le SMEA 31 et le SIVOM  
SAUDRUNE dans le domaine de l'EAU  
POTABLE

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par convention passée avec le SMEA et le SIVOM, il est déterminé les modalités techniques et financières de réalisation des prestations intégrées liées à l'activité l'EAU POTABLE.

La date d'effet du présent avenant est fixée au 2 Juillet 2011.

Le coût annuel estimé des prestations objet de la convention s'élève à 100 350 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'accepter la proposition du Président et de l'autoriser à signer cet avenant.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer l'avenant N° 1 à la convention de prestations intégrées entre le SMEA 31 et le SIVOM dans la domaine de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour un montant de 100 350 €
- de prévoir les crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 24.04.2013

De la Publication le : 24.04.2013

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 55/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Convention de prestations intégrées entre  
le SMEA 31 et le SIVOM SAUDRUNE dans le  
domaine de l'EAU POTABLE  
Année 2013

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président Expose à l'Assemblée :

Il est proposé de renouveler à compter du 1er Janvier 2013 La convention de prestations intégrées entre le SMEA et portant sur les modalités techniques et financières pour les domaines de compétences transférés suivants :

Eau potable /Transport et Stockage  
Assainissement / Transport  
Assainissement non collectif  
Eaux pluviales

Pour ce qui concerne le domaine Eau potable, le Coût annuel pour l'ensemble de ces prestations est estimé à 100 350 €.

OUI L'exposé de son Président, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer la convention de prestations intégrées entre le SMEA 31 et le SIVOM DE LA SAUDRUNE
- De prévoir les crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.04.2013  
De la Publication le : 24.04.2013

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 56/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Convention de prestations intégrées entre  
le SMEA 31 et le SIVOM SAUDRUNE dans le  
domaine de l'ASSAINISSEMENT  
Année 2013

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président Expose à l'Assemblée :

Il est proposé de renouveler à compter du 1er Janvier 2013 La convention de prestations intégrées entre le SMEA et portant sur les modalités techniques et financières pour les domaines de compétences transférés suivants :

Eau potable /Transport et Stockage  
Assainissement / Transport  
Assainissement non collectif  
Eaux pluviales

Pour ce qui concerne le domaine ASSAINISSEMENT, le Coût annuel pour l'ensemble de ces prestations est estimé à 149 000 €.

OUI L'exposé de son Président, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer la convention de prestations intégrées entre le SMEA 31 et le SIVOM DE LA SAUDRUNE
- De prévoir les crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.04.2013  
De la Publication le : 24.04.2013

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 57/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Approbation Bail locatif Brigade des douanes  
de FROUZINS

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de renouveler le bail locatif de la brigade des douanes située à FROUZINS. Aux termes de discussions avec les services de l'Etat il est proposé un renouvellement pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2013 et pour un loyer de 21 530 € au titre de l'année 2013.

Les montants actualisés pour les autres années sont indiqués dans le bail locatif.

Le document annexé et présenté par les services de l'Etat est donc soumis à l'approbation de l'Assemblée.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer le contrat de bail conjointement au Directeur inter-régional et le Directeur Régional des finances publiques
- De prévoir les crédits budgétaires
- de demander au Président de veiller au respect des conditions du bail consenti à l'Etat

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.04.2013  
De la Publication le : 24.04.2013





## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 58/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Approbation indemnisation pour sinistre  
subi par un tiers

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Madame Magalie Lemonnier, résidente sur la commune de Lavernose Lacasse, a endommagé le pneu avant droit de son véhicule en roulant sur un nid de poule Rue des Préioles à ROQUES le 4 décembre 2012.

Les faits sont clairement établis par son témoignage, par le récit d'un témoin de l'accident, par un constat de sinistre établi par M. Le Maire de Roques.

La responsabilité du SIVOM de la Saudrune est engagée au titre de sa compétence voirie.

Le montant du sinistre s'élève à 699.63€.

Il est proposé de procéder à l'indemnisation de Madame Lemonnier par virement du Trésor Public.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, les membres du bureau décident à l'unanimité :

- d'approuver l'indemnisation par Le SIVOM de la Saudrune de Madame Lemmonier d'un montant de 699.63 €.
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.04.2013  
De la Publication le : 24.04.2013

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 59/2013

**Nombre de Membres du Comité**

- En exercice : 17

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 8

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 9 Avril 2013

**OBJET :**

Approbation Procès verbal de reprise des  
biens de production et distribution d'eaux  
industrielles  
Commune de Portet sur Garonne

L'an deux mil treize et le vingt deux Avril, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**MEMBRES PRESENTS :** Alain BERTRAND- Marie Christine MORINEAU - Etienne GASQUET - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Serge GORCE - Claude TURAGLIO

**Absents :** Guy BERMOND - Alain PACE - Jean Claude BOURG - Christophe BOUGUEMARI - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Agathe LYONS - Thierry SUAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'à la suite de la dissolution du Syndicat des eaux de Portet/Roques et de son intégration au SIVOM DE LA SAUDRUNE à compter du 1er janvier 2011, il y a lieu de déterminer le bilan patrimonial de reprise de ces équipements au profit de la commune de PORTET SUR GARONNE pour les « EAUX INDUSTRIELLES ».

Le procès verbal de reprise des biens de production et de distribution d'eaux industrielles présenté aux membres du bureau précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- d'autoriser son Président à signer le procès verbal de reprise des biens de production et distribution d'eaux industrielles conjointement à Monsieur le Maire de Portet sur Garonne
- de demander au Président de veiller à la bonne exécution de cette décision dans les conditions énoncées

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LE PRESIDENT  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 24.04.2013  
De la Publication le : 24.04.2013